

Bonjour à tous et merci d'avoir répondu à notre invitation.

Avant de vous présenter mes vœux pour 2018, je me dois de sacrifier à la tradition qui veut qu'on évoque l'année qui vient de s'écouler, puis, qu'on trace les perspectives pour la nouvelle année. Je vais essayer de ne pas trop abuser de votre temps. Rassurez-vous, même si ma barbe est aussi longue que celle de Fidel Castro, mon discours ne sera pas aussi long que les siens. Cependant, vous me permettrez, je l'espère, de rentrer un peu dans les détails.

Comme vous le savez, il y a tout juste un an, l'état de santé d'Hubert LEPOITEVIN s'est brusquement détérioré. On espérait qu'il soit en mesure de se rétablir rapidement. Hélas, si la thérapeutique a fait beaucoup de progrès, encore récemment, sa maladie, même si elle se soigne, ne se guérit pas et reste handicapante. Il a donc dû se résoudre à présenter sa démission au Préfet de l'Ardèche au mois d'août dernier. Il a accepté, cependant, de garder une place au sein du Conseil Municipal.

Hubert, un grand merci, pour tout ce que tu as réalisé jusqu'à présent pour la commune de Payzac, comme conseiller municipal d'abord, puis comme maire - mais aussi pour un territoire plus étendu, lors du précédent mandat, comme président du SICTOBA et comme vice-président de notre Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie en charge du tourisme... Et merci pour ce que tu feras encore pour et avec nous ... Merci pour ton investissement, ton savoir-faire, ton audace et aussi ton humour... teinté d'une ironie plaisante....et même à mon égard...le coquin !!!

Le 8 septembre dernier, nos collègues conseillers m'ont élu pour te remplacer à la tête de la commune. La charge de premier adjoint a été confiée à Serge LUTAUD. Françoise LEYRIS et Carine PANSIER ont conservé leurs attributions respectives. Daniel BOISSIER est devenu quatrième adjoint. Daniel, merci d'avoir accepté de rejoindre notre équipe et de prendre en responsabilité des dossiers importants.

C'est donc, pour l'exécutif communal, le changement dans la continuité. C'est aussi la même énergie qui nous anime et le même désir d'être pleinement au service de nos concitoyens pour assurer le présent et préparer l'avenir.

Avec les autres membres de l'équipe municipale, nous allons poursuivre tous les chantiers ouverts précédemment et entre autres :

- La mise en place par nos agents communaux d'une **signalétique réglementaire** : de nombreux panneaux de direction ou d'indication des hameaux ou quartiers ont été posés. Ce programme, réalisé en lien avec la communauté de communes, est en voie d'achèvement.
- C'est aussi l'**adressage**. Une commission municipale « ad hoc » s'est réunie à plusieurs reprises pour dénommer toutes les voies de la commune qui doivent l'être dans ce cadre : routes, chemins, rues, passages, impasses, places. Rappelons que cela est nécessaire pour qu'à terme, tous les bâtiments identifiables et repérables aient une adresse précise, chaque édifice devant avoir un numéro rattaché à une voie spécifique. Cette opération devrait se révéler utile, notamment, pour les livraisons, pour la poste, pour l'installation de la fibre optique à la maison et pour toute recherche de domiciliation. L'adresse de chacun sera donc modifiée et en tout cas précisée.

Nous n'avons pas voulu bouleverser les usages, aussi, il a été entériné que la désignation déjà employée habituellement soit reprise pour la quasi-totalité des voies. Seules deux impasses et la place devant la mairie ont dû recevoir une dénomination nouvelle.

La liste est publiée dans le bulletin municipal qui vient de paraître. Les personnes qui souhaiteraient connaître le début et la fin de chaque voie peuvent venir en mairie consulter la grande carte communale.

Dans le courant de 2018, chaque édifice se verra attribué un numéro avec la plaque afférente à apposer.

Ce programme est réalisé avec l'aide de la Poste.

- La modification de **nos documents d'urbanisme** a été un autre domaine qui nous a beaucoup occupé, sous le couvert de la Communauté de Communes. Sans vouloir revenir trop loin dans le temps, je vous rappelle qu'après être passé du POS (plan d'occupation des sols) au PLU (plan local d'urbanisme) dans le dernier mandat, puis le PLU ayant été retoqué par le Tribunal administratif, nous sommes repassés au POS, avant de devoir nous résoudre à demander à ce que le RNU (règlement national d'urbanisme) nous soit appliqué - ce qui est le cas depuis le mois de mars dernier. Ce gymkhana administratif devrait se poursuivre dans le cadre de l'élaboration du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) qui devrait, si tout se passe bien, venir en application en 2020. Tous ceux qui sont intéressés par ce sujet pourront s'informer en détail grâce à l'exposé qu'a préparé Daniel BOISSIER pour le bulletin municipal.

Dans le même exposé, est présentée la prochaine réglementation de l'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) en remplacement de la ZPPAPUP, devenue obsolète, et qui ne concernait que la protection du périmètre autour de l'église du chef-lieu. L'AVAP concernera l'ensemble de la commune, principalement tous nos hameaux anciens. Nous espérons que ce dossier, démarré il y a plus de deux ans, trouvera sa conclusion avant la fin de cette année.

- Pour ce qu'il en est de **l'entretien de la voirie** qui est un poste important pour le budget communal, je vous rappelle que nous ne recevons aucune subvention. La deuxième tranche de la réfection de la route du Bosc a débuté en décembre. La route sera partiellement fermée et des panneaux de signalisation et d'information seront en place pour en indiquer les modalités. A la suite, ce sera au tour de la route des Plantades qui recevra son premier goudronnage.

D'autre part, les agents communaux poursuivent méthodiquement le programme du curage et de l'entretien de l'ensemble des fossés des 23 kms de la voirie communale. Nous en sommes aujourd'hui à à peu près la moitié du linéaire. L'objectif de terminer ce programme devrait être tenu avant la fin du mandat.

- Dernier dossier et non des moindres, au titre de 2017, que je voudrai évoquer : celui des **nouveaux locaux scolaires**, cantine comprise, qui occuperont le bâtiment de l'ancienne cure. Sans remonter trop loin dans le temps, là encore, je vous rappelle qu'au cours du dernier mandat, ce bâtiment a été mis hors d'eau-hors d'air et surélevé. La 3° classe, qui a été ouverte en 2012 y a été installée au 2° étage. Et depuis lors, la cantine a dû se transporter ici, dans cette salle de La Blache. C'est-à-dire à plus de 600m des salles de classes avec traversée de la route départementale. Imaginez la galère les jours de pluie, sans parler des épisodes cévenols avec les enfants de maternelle ou même plus grands !!! Il devenait donc indispensable et de plus en plus urgent de regrouper tous les locaux scolaires actuellement dispersés.

Il avait été envisagé, en son temps, que la mairie soit déménagée dans le bâtiment de la cure.

Après avoir imaginé plusieurs scénarios avec l'assistance des architectes du CAUE, il nous est apparu évident que c'était plutôt à l'école de déménager.

Pour deux raisons principales :

D'abord pour une **question de sécurité**. Comme vous le savez, les enfants des petites classes doivent actuellement traverser la route qui passe devant la mairie pour rejoindre la cour de récréation et vice versa pour rentrer en classe. Cela demande une vigilance permanente pour les adultes qui les encadrent. Grâce à Dieu, il n'y a jamais eu d'accident, mais à plusieurs reprises, nous avons frôlé le drame. Dans les nouveaux locaux, il n'y aura plus ce souci.

D'autre part, si les trois salles de classe et la cantine avaient été regroupées dans les locaux actuels de la mairie et la mairie et la bibliothèque logées dans l'ancienne cure, un **ascenseur** dans chacun des bâtiments aurait été nécessaire pour respecter la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public. Dans le scénario que nous avons choisi, ne sera nécessaire que celui des nouveaux locaux scolaires.

En outre, bien conseillés par le secrétaire général de la sous-préfecture, nous avons appris que les subventions sont plus largement attribuées pour l'édification d'une école que pour tout autre équipement public. Il eut été sot de ne pas profiter de cet état de fait.

Pour un budget TTC d'un million d'euros, nous bénéficions de **subventions** de la communauté de communes, du département, de la région et de l'Etat. Un emprunt de 300 000 € à zéro pour cent d'intérêt sur vingt ans nous a été accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations. La mise en location des deux appartements du 1^o étage de la mairie, lorsqu'ils ne seront plus consacrés aux activités scolaires et qu'ils auront été rénovés nous permettra de rembourser presque les 2/3 des annuités d'emprunt.

Ce gros chantier a été piloté par un **architecte** qu'on connaît bien à Payzac et ce, depuis longtemps - Monsieur YOT, en effet, a assuré la restructuration de l'ancienne école des filles, quartier sous l'église, il y a plus de vingt ans, mais aussi plus récemment celle de l'ancienne cure de Brès, la mise hors d'eau-hors d'air donc de celle de Payzac et après l'incendie qui a détruit une grosse partie de ses locaux, la réhabilitation du Centre d'hébergement "L'Eau Vive".

C'est donc en toute confiance que nous l'avons missionné pour un challenge difficile : celui de transformer un vieux bâtiment à la configuration bien compliquée en un lieu de vie scolaire avec toutes les contraintes architecturales et réglementaires qui s'y appliquent : critères de l'Education nationale, normes sanitaires, d'accessibilité, de sécurité, d'espaces dédiés, de prévention de l'incendie, sous la surveillance étroite de l'Architecte des Bâtiments de France. Et j'en passe et des meilleures...

Le chantier a débuté au mois de mai. Les **entreprises** retenues, toutes domiciliées en sud Ardèche ont respecté les délais. La nouvelle cantine devrait ouvrir après les prochaines vacances de février et les trois classes devraient être déménagées pour la rentrée de septembre.

Les **locaux extérieurs** (sanitaires, salle d'activité et préau) ne pourront voir le jour qu'à partir de l'obtention du permis de construire. Celui-ci ne pourra être demandé auprès des services de l'Etat que lorsque la procédure d'approbation du règlement de l'AVAP sera arrivée à son terme.

Dans les semaines à venir, une **visite** des nouveaux locaux sera organisée pour toutes les personnes qui souhaiteront se rendre compte du résultat du travail déjà accompli.

Je tiens à remercier chaleureusement les autorités de la paroisse qui ont accepté de très bonne grâce la réduction de l'espace qui leur était dévolu jusqu'alors pour que se réalise ce projet.

Je remercie aussi le directeur de l'école, les institutrices et les délégués des parents d'élèves pour leur précieuse collaboration.

J'adresse un remerciement tout particulier au personnel communal chargé d'accompagner les enfants à la cantine. Leur calvaire va bientôt prendre fin, il était temps !!!

D'autres projets vont se concrétiser bientôt ou sont encore à l'étude.

- Toutes les **fenêtres** du bâtiment de la mairie et de la salle de la Blache devraient être changées avec une prise en charge financière à 100%, grâce à la politique nationale des certificats d'économie d'énergie.
- Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, les locaux du **premier étage de la mairie** seront rénovés pour leur mise en location dès que possible.
- Nous allons aussi réaménager la **bibliothèque**, ainsi que la salle du conseil municipal logés toutes deux de manière beaucoup trop exigüe.

- Il est nécessaire aussi d'effectuer la reprise et l'isolation du **toit de la salle de la Blache**. Nous avons déjà obtenu une subvention du département pour cette opération.
- Nous voulons aussi renforcer la **sécurisation des intersections** de la route départementale 207 (la traversée du Pas à Brès – les intersections de la Croix de l'Elze, du Mazert, de la Blache, la descente de la Rouge jusqu'après le Barsac). Trop d'automobilistes vont trop vite sur ces portions. J'espère que le service des routes du Département et la gendarmerie dont nous avons sollicité le concours nous aideront efficacement pour ce faire.
- Nous allons engager une étude de faisabilité pour restaurer la **station d'épuration du quartier des Salles**, station qui dysfonctionne gravement depuis de trop nombreuses années. Le service intercommunal de l'eau en Cévennes prenant la compétence assainissement, nous lui confierons ultérieurement la réalisation des importants travaux qui seront nécessaires. Nous informerons de manière précise les habitants concernés en fin d'année.
- Dernier projet que je ne peux aborder que brièvement, hélas : le sujet de la **relance d'un commerce multi-services**, un lieu qui nous manque cruellement pour le service rendu, mais aussi, pour la rencontre et la convivialité. Comme on peut l'imaginer, pour qu'un commerce réouvre chez nous, il faut que soient réunis au moins trois éléments en même temps : d'abord un lieu avec le local... qui convient ; ensuite, des finances à la hauteur... qui convient ; enfin, un commerçant avec, par exemple... la commerçante ... qui convient. Vous... conviendrez... avec moi que ce n'est pas de la tarte, comme on dit familièrement, pour réunir ces trois éléments en même temps : c'est un vrai casse-tête, croyez-le bien. Mais nous ne lâchons pas le morceau.
Comme je suis un peu superstitieux, je n'en dirai pas plus aujourd'hui, au risque de faire capoter ce qui s'ébauche. Sachez que nous ferons appel à vous au moment opportun. D'ici la fin de cette année ? Et pourquoi pas !!!

D'autres sujets de la gestion municipale mériteraient d'être abordés. Mais, comme certains commencent à avoir la pépie, je vais en arrêter là pour aujourd'hui. Quelques mots supplémentaires, cependant, pour présenter **l'état civil de 2017**:

3 Naissances : 3 enfants domiciliés à l'Eau Vive :
Mélissa QABBA en février

Miriam BENSAAD en février également
Tadeo MOREIRA en décembre

1 Mariage : Mme Corentine ATTIA TILLET et M. Olivier HEINEMANN le 10 juin
Un couple avec 2 enfants qui s'installe au quartier d'Estivajol

Nous devons déplorer **3 Décès** :

Mme Lucienne ANTOINE, veuve CHARRIER au mois de mai (quartier du Mazer)

Mme Jeanne LASSAGNE, veuve DESPALINS au mois de juin - sœur de Madame
POULIN (quartier sous l'église)

Mme Marthe BALMELLE au mois d'octobre (quartier la Ribeyre)

Quelques mots encore pour faire le point sur le **nouveau personnel communal** :
Benjamin PERRE, ayant demandé sa mise en disponibilité, a été remplacé par
Nicolas MALCLES. Celui-ci n'est employé qu'à mi-temps sur Payzac. Il effectue son
autre mi-temps à Faugères.

Stéphanie LEBLOND, après plusieurs années de bons et loyaux services a souhaité
se réorienter professionnellement. Elle est remplacée par Amandine FABREGOUL
auprès des enfants de la classe maternelle.

Merci aux membres du personnel communal dont je salue l'esprit d'initiative et la
conscience professionnelle.

Merci aux associations - les seniors des faïsses et le comité d'animation et leurs
diverses manifestations – la corbeille aux tricots et son marché de Noël –
l'association des parents d'élèves et son vide-greniers – l'association chien fou et sa
guinguette d'hiver – la Mérigue et ses chantiers– l'association "autour du Barsac"
sans oublier nos valeureux chasseurs - et merci à toutes les personnes qui se
dévouent pour le bien commun et qui donnent de leur temps pour animer notre
village.

Merci enfin aux conseillers municipaux et à mes adjoints qui sont très présents à
mes côtés comme vous le savez.

Meilleurs vœux à vous tous de bonne et heureuse année 2018 – pour vos familles
et tous ceux qui vous sont chers, en ayant une pensée pour ceux qui sont malades,
ceux qui sont dans la peine ou dans la difficulté.

La meilleure santé pour chacun et tout plein de bonnes choses pour tous. Et j'ajoute
ce qui se souhaite à la Saint Sylvestre : "Per l'an que ven, se sèm pas mai, que siam
pas mens". Je vous remercie pour votre attention et vous invite à partager, enfin, le
buffet qui nous a été préparé.